

ENTREPRENEURS

des territoires

Le magazine des entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux

10^e édition pour Innov-Agri Sud-Ouest

Vie syndicale

Rendez-vous
à Innov-Agri

stand A02

ENTREPRENEURS
DES TERRITOIRES



Chantier

/ Sarl Artael



Profession

/ ETA Cadeau



Témoignage

/ Jean-François
Fruttero



Connectés

/ Plans de gestion
forestière





ETARF : des métiers en pleine évolution Focus sur les grands rendez-vous de la rentrée

Chers adhérents de la FNEDT et chers collègues ETARF,

Les derniers mois ont rappelé au pays l'importance de notre profession dans la gestion d'une agriculture et d'une forêt durablement chamboulées par le changement climatique, auquel nous avons fait face cette année encore avec professionnalisme tant pour nos clients exploitants agricoles, donneurs d'ordre, qu'exploitants forestiers publics et privés, et ce, malgré des conditions de travail extrêmement difficiles. Plus récemment, c'est aussi le changement politique dont le paysage futur s'annonce encore incertain à l'heure où j'écris cet édito. Pour notre part, nous restons concentrés sur l'adoption du projet de loi d'orientation agricole dont les discussions devraient, nous l'espérons, reprendre à la rentrée, et sur la transformation de notre organisation pour mieux servir les besoins de vos entreprises.

Les dernières semaines se sont traduites par la participation de la FNEDT aux universités d'été de l'Aprodema (association constituée de l'AXEMA, syndicat de constructeurs et d'importateurs d'agroéquipement ; la FNEDT et la FNCUMA), au cours desquelles les enseignants et formateurs de nos métiers ont échangé sur l'innovation et la formation ; par l'engagement de discussions avec des organisations du secteur, comme l'UNEP par exemple, avec des objectifs de partenariat ; par le renforcement de l'équipe administrative de la FNEDT avec le recrutement d'un chargé de mission emploi et compétences, qui interviendra plus particulièrement auprès des Unions régionales et des employeurs, afin d'assurer le développement et relayer la politique de la branche des entreprises de travaux agricoles en matière de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences dans les territoires concernés, et qui accompagnera plus globalement le réseau territorial dans ses besoins.

La rentrée comptera de nombreux rendez-vous FNEDT auxquels vous êtes chaleureusement invités et attendus : la Foire de Chalons, où les métiers de la forêt seront à l'honneur en particulier le 2 septembre avec EDT Grand Est ; le Salon Innov-Agri, dont la FNEDT est partenaire depuis la 1^{re} édition, rendez-vous incontournable qui revient à Ondes (31) les 3 et 4 septembre, avec EDT Occitanie ; et enfin le Sommet de l'élevage du 1^{er} au 4 octobre, avec EDT AuRA.

À un moment où nous sommes tous au travail, dans les champs et dans nos forêts, et après une longue période à l'arrêt, je veux vous dire tout mon soutien et toute ma reconnaissance pour votre engagement dans la vie syndicale en tant qu'acteurs majeurs de la transition écologique et de la décarbonation des travaux, à la fois pour promouvoir nos métiers, contribuer à la souveraineté agricole et alimentaire ainsi qu'à la gestion d'une agriculture et d'une forêt durables, qui font la fierté de notre profession.

Bonnes récoltes, bon travail et bel été,

Philippe Largeau, président de la Fédération nationale EDT

Éditorial 03

Actualités 06

- Une Pac simplifiée en réponse à la crise agricole 06
- Le SIA Pro prend son envol au Bourget 07
- La filière bois aux avant-postes de la lutte 08
- Ventes d'agroéquipements : les chiffres du « retour à la normale » 10



Vie syndicale 11

- Innov-Agri : le rendez-vous de la rentrée est à Ondes 11
- Une plateforme au service de la sécurité forestière 12



- Une charte pour mettre fin au travail illégal 13
- Actualités forestières 14
- Actualités agricoles 16

18 Témoignage

Jean-François Fruttero :
« L'ancrage local de la MSA est essentiel »

22 Profession

22 SARL Cadeau : un développement raisonné



26 Franck Manneheur : de l'industrie à l'entrepreneuriat

30 Vu ailleurs

Les ETF au Portugal, une activité tous azimuts



34 Pilotage

Gestion de la trésorerie : savoir garder la tête froide

36 Chantier

La Sarl Artaël intègre l'ACS au cœur de ses prestations

Dossier 40

Prendre soin des sols forestiers



Innovation 52

Un scalpeur ultraplat pour nettoyer le sol après récolte

Salon 54

Le réseau EDT a participé au Salon de l'herbe et des fourrages 54



Bientôt la 10^e levée pour Innov-Agri Sud-Ouest 56

60 Entrepreneurs connectés

Des plans de gestion forestière à la carte

64 Nouveautés matériels

64 Matériel de fenaison : les nouveautés Krone



66 Fliegl reçoit 150 personnes en Allemagne

68 Maschio-Gaspardo : de nouvelles machines de fenaison

69 Brèves

72 Agenda

© Couverture : NGPA

Chaque mois la newsletter EDT Magazine : prochaine parution le 26 juillet 2024.
Prochain numéro EDT Magazine n° 163 septembre 2024.

Mobilfast

Outil polyvalent adaptable sur Fond poussant

- Logistique agricole
- Débit de chantier

Pour l'ensilage et la plaquette de bois

Fliegl France Sar | ZA de la Fidèle 31,
Rue Chotard, 44430 Le Loroux Bottereau
Tel. 06 72 20 72 00
denis.houdart@fliegl-france.com



Innov-Agri : le rendez-vous de la rentrée est à Ondes

La FNEDT et EDT Occitanie vous attendent sur le stand A02 à l'entrée nord, les 4 et 5 septembre prochain. Pendant les deux jours, participez à un programme varié tourné vers la jeunesse, l'innovation, les échanges... et la convivialité !

La Fédération Nationale Entrepreneurs des Territoires est partenaire d'Innov-Agri depuis la première édition. Cette année, le « Salon qui cultive » revient à Ondes, sur le site du CFPPA, l'un des six centres de formation qui préparent au CTETA, Conducteur de Travaux en ETA. Bernard Sanchez, président d'EDT Occitanie rappelle : « Nous voulons que ce rendez-vous biennuel soit à l'image de nos activités : la formation des jeunes à nos métiers, l'innovation dans nos entreprises, l'échange avec nos clients, nos fournisseurs et entre entrepreneurs, pour relever les défis climatiques et économiques du monde agricole .»

Philippe Largeau, président de la FNEDT invite à venir nombreux : « Les Entrepreneurs Des Territoires seront plus que jamais présents. Les dossiers de la rentrée ne manqueront pas, et ceux du 1^{er} semestre ne seront pas abandonnés : passer la vague des impacts économiques des intempéries, faire adapter les calendriers de travaux aux besoins de nos territoires, bénéficier du dispositif des TO-DE, simplifier les cadres réglementaires pour sécuriser nos activités, et aussi l'ouverture de nouveaux marchés pour les ETAR, etc. Les membres du Bureau national et moi-même vous attendons pour en débattre ! »

Pendant les deux jours :

- Échanges avec les membres du Bureau national de la FNEDT, l'équipe EDT Occitanie ;
- Présentation des parcours de formation et des métiers en partenariat avec l'Aprodema ;
- Présentation du projet EDT Occitanie de POEC en partenariat avec OCAPAT et France Travail ;
- Des temps de convivialité informels, une tombola ;
- Déjeuners adhérents, élus, partenaires (n'hésitez pas à prendre contact en amont avec EDT Occitanie) ;
- Deux ateliers d'échanges (voir ci-après) qui aborderont nouveaux marchés et choix technologiques pour les entreprises de travaux agricoles et ruraux.



Mercredi :

- 10h30 : Remise des diplômes CT ETA à la promotion 2022-2024 par Philippe Largeau, président de la FNEDT. S'ensuivra un temps d'échanges entre les futurs tuteurs, les formateurs et les jeunes de la rentrée 2024, ainsi qu'une présentation, témoignage de cette formation par un entrepreneur et un jeune diplômé pour en savoir plus.

- 15h30 : Atelier d'échanges « L'ETA mobilise la biomasse : énergie et biodiversité »

Dans et hors des parcelles, l'ETA-R peut mobiliser les plantes indésirables (adventices, invasives, résidus) et renforcer la valeur ajoutée des prestations : quelle rentabilité ? quels débouchés ? quelle place dans la chaîne de valeur ?

Judi :

- 10h30 : Atelier d'échanges « Un parc matériel impossible à décarboner ? »

Les solutions matures n'existent pas ou trop peu. Comment dresser une première feuille de route et projeter les investissements sans changer radicalement ses pratiques ?

- Animation Agricola : sensibilisation aux addictions et comportements à risque (alcool, fatigue, écrans, etc.) par le biais d'activités ludiques et pédagogiques.

C. Renault

Une plateforme au service de la sécurité forestière

Face à l'augmentation des actes de vandalisme en milieu forestier, une nouvelle initiative voit le jour pour renforcer la sécurité et protéger les entrepreneurs de travaux forestiers en Nouvelle-Aquitaine.

Destructions de matériels et de panneaux d'affichage, arbres tagués, agressions verbales de salariés sur site, incendies volontaires... ces infractions rendent indispensable le renforcement des moyens de prévention et de lutte. Ainsi, les services de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine et l'Association des Entrepreneurs de Travaux Forestiers (ETF) Nouvelle-Aquitaine ont signé le 31 mai dernier une convention de partenariat qui vise à renforcer la sécurité en forêt.

Un engagement partagé pour la sécurité des travaux forestiers

Cette convention établit notamment les modalités d'utilisation d'une application mobile innovante, conçue pour servir à la fois les acteurs de la filière forêt-bois et les gendarmes.

La fonction principale de cet outil est de signaler à la gendarmerie, en temps réel, les incivilités observées sur les chantiers forestiers, sans avoir à se déplacer jusqu'à la brigade. Il permettra aussi à la gendarmerie de repérer rapidement les comportements suspects et peut-être d'interpeller les auteurs de ces vandalismes.

Sa signature a rassemblé de nombreux acteurs de la région et de la Gironde, tels que les élus locaux, le Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest (SSSO), FIBOIS Nouvelle-Aquitaine, la Chambre d'agriculture de Gironde, la région Nouvelle-Aquitaine, la DRAAF Nouvelle-Aquitaine, la MSA 33, etc.



Signaler des incidents en forêt rapidement et efficacement.



Signature de la convention par Steve Cazorro, président d'ETF Nouvelle-Aquitaine, et le représentant de la Gendarmerie nationale de Gironde, en présence (de gauche à droite) d'Eric Poullat, député de Gironde, d'un représentant du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et de Michel Bazin, vice-président Forêt de la FNEDT.

Les bénéfices de l'initiative

La plateforme de signalement, accessible via l'outil de déclaration de chantier forestier sur www.declarationdechantierforestier.fr présente trois bénéfices en particulier :

- Signalement rapide et efficace : les incidents peuvent être signalés immédiatement, ce qui permet une réponse plus rapide des forces de l'ordre.
- Analyse géographique des incivilités : la collecte de données géographiques permet une meilleure prévention des délits en identifiant les zones à risque.
- Collaboration renforcée : la coopération entre les ETF et la gendarmerie est améliorée, renforçant ainsi la sécurité en forêt.

Cette initiative reflète l'engagement d'ETF Nouvelle-Aquitaine et de ses partenaires à soutenir l'exercice des travaux forestiers en toute tranquillité et sérénité.

C. Renault

Une charte pour mettre fin au travail illégal

À l'initiative des services de l'État, une charte vient d'être mise en place en région Auvergne - Rhône-Alpes (AuRA). Son objectif est de mieux encadrer l'activité de prestations de service agricoles manuelles entreprises de travaux agricoles, afin de démarquer celles qui pratiquent leur activité dans le respect des règles.

En région AuRA, il a été constaté un développement du recours à des prestataires de service agricoles dont certaines sont en situation de travail illégal. C'est notamment le cas des travaux manuels, en particulier en viticulture, en arboriculture, pour la ramasse des volailles, etc. C'est pourquoi une charte d'engagement a été proposée. Celle-ci précise que les entreprises signataires s'engagent dans les actions suivantes :

- Identification de l'entreprise de travaux agricoles : définir un siège social et un gérant, ne pas être en procédure contentieuse avec la MSA, etc.
- Champ conventionnel pour les salariés : appliquer la bonne convention collective (IDCC 7025), les grilles de rémunérations conventionnelles, etc.
- Recrutement de salariés étrangers : informer les salariés étrangers de leurs droits et obligations, veiller à ce qu'ils soient en possession d'un titre valide les autorisant à travailler en France, etc.
- Conditions de travail : proscrire les opérations ayant pour objet exclusif le prêt de main-d'œuvre, s'engager dans une démarche exigeante de santé, d'hygiène et de sécurité au travail, etc.

Tout en rappelant l'obligation de vigilance à la charge des donneurs d'ordre ou entreprises utilisatrices.

Du côté de la protection sociale, l'activité de



Les prestations manuelles, comme la ramasse des volailles font partie des activités à mieux encadrer.

© FED

prestation de service manuelle fait face à des entreprises qui ne respectent pas la réglementation, et la MSA subit les agissements d'entreprises fantômes qui disparaissent peu après avoir été créées. Les signataires s'engagent à respecter le droit du travail. Cette charte constitue un meilleur encadrement de l'activité, un rappel des règles qui permettra de mieux organiser le marché. C'est aussi une façon de rappeler que les EDT sont des acteurs centraux de la filière agricole, et qu'il ne faut pas les assimiler aux prestataires indécents qui louent de la main-d'œuvre sans respect de la législation.

F. Denet

Trois questions à Florence Reynaud, présidente EDT AuRA

Entrepreneurs des Territoires Magazine : Comment cette charte a-t-elle été mise en place ?

Florence Reynaud : C'est la préfète de région qui en a été à l'origine, et nous avons participé à son élaboration, notamment pour que cet engagement ne soit pas imposé, mais qu'il reste sur la base du volontariat pour les entreprises de travaux agricoles.

Contre quel type de travail illégal cette charte a-t-elle vocation de lutter ?

F. R. : Ce sont les prestations d'entreprises qui ont le même code APE que les ETA, mais qui ne vendent que des prestations de service manuelles, sans matériel, et qui, souvent, ne respectent pas le Code du travail,

notamment lorsqu'elles emploient des personnes hors Union européenne. Cette charte nous permettra de nous différencier de ces entreprises, en rappelant les règles.

Enfin, cette charte permet de reconnaître que vous appliquez bien le Code du travail...

F. R. : Oui, elle prouve que nous sommes exemplaires d'un point de vue social, que nous offrons un logement décent et des conditions de travail légales à nos salariés, que nous travaillons dans les règles. En mettant cela en avant, nous souhaitons participer à la lutte contre le travail illégal, avec le soutien de la MSA et de l'Inspection du travail. C'est aussi plus de transparence vis-à-vis des candidats et des clients.



© J. Froment / CCMSA

Vigneron indépendant à Sadillac (24), Jean-François Fruttero a présidé le conseil d'administration de la MSA Dordogne Lot-et-Garonne entre 2018 et 2024.

Jean-François Fruttero : « L'ancrage local de la MSA est essentiel »

Chef d'exploitation viticole dans le Bergeracois, Jean-François Fruttero a été élu président de la Caisse centrale de la MSA en avril dernier, après en avoir été administrateur pendant près de dix ans. Pour *EDT Magazine*, il fait le point sur les principaux dossiers d'actualité intéressant les ETARF.

Entrepreneurs des Territoires Magazine : Où en est-on de l'instauration concrète de la Carte d'identité professionnelle, prévue par la nouvelle « Convention nationale de partenariat relative à la lutte contre le travail illégal en agriculture » cosignée par la MSA et la FNEDT notamment ?

Jean-François Fruttero : La CCMSA, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, la Direction Générale du Travail, la FNEDT et l'UNEP travaillent depuis plusieurs années sur ce projet porté par la profession. Nous en sommes aujourd'hui au stade de la mise en œuvre d'une attestation professionnelle avec QR Code, adossée aux déclarations faites auprès de la MSA, tant pour les salariés que